

**MAIRIE**  
**De**  
**MONTRICHER-ALBANNE**  
**161, Rue de la Mairie**  
**LE BOCHET**  
**73870 MONTRICHER-ALBANNE**  
**☎ 04 79 59 61 50**  
**☎ 04 79 59 67 27**

### **COMPTE RENDU DU 13 MARS 2017**

*L'AN DEUX MIL DIX-SEPT ET LE TREIZE MARS, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.*

*Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, Mme Brigitte PASQUIER.*

*Absents :*

*M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER ; M. Marc-Antoine PASQUIER ; M. Franck CHEVALLIER ; M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à M. Jérôme ROBERT ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY.*

*Secrétaire de séance : Mme Claude CARRAZ.*

-----  
*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.*  
-----

### **UTN POUR LA LIAISON LES KARELLIS - ALBIEZ**

***Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. Article L122-19 et suivants, R122-5 et suivants relatifs aux Unités Touristiques Nouvelles (UTN) créées dans une commune non couverte par un schéma de cohérence territoriale ;*

***Vu** le décret n°2006-1683 du 22 décembre 2006 relatif à l'urbanisme en montagne et modifiant le Code de l'urbanisme ;*

***Madame le Maire,***

- ***Rappelle** au Conseil Municipal que la station des Karellis, qui a fêté ses 40 ans, demeure un concept unique de développement touristique réputé pour son intégration et son efficacité économique ainsi que pour son mode de gouvernance.*

*Mais ce modèle doit aussi faire face aux évolutions du tourisme social. Ainsi, les Karellis doivent à la fois répondre aux besoins d'actions de commercialisation spécifiques vers des clientèles complémentaires, compenser une certaine faiblesse de notoriété de la destination, et trouver les leviers économiques pour adapter l'offre d'hébergement (rénovation, création).*

*Les Karellis ont ainsi besoin d'un « nouveau souffle » assis sur un nouveau produit répondant à ces enjeux. Le projet, étudié en partenariat avec la commune voisine d'Albiez-Montrond, de création d'une liaison entre les domaines skiables des Karellis et d'Albiez-Montrond vise cet objectif.*

*Le projet de collectivités, étudiées depuis plusieurs années, est ainsi de réaliser **la liaison des deux domaines skiables complémentaires d'Albiez-Montrond et des Karellis**, afin que chacune puisse renforcer, développer et mutualiser leur offre respective actuelle, tant sur les périodes hivernales et estivales.*

- **Précise** que ce projet a reçu, par courrier, le soutien de la Communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan et du Syndicat de Pays de Maurienne, porteur du SCoT de Maurienne en cours d'élaboration.
- **Invite** le Conseil Municipal à prendre connaissance du dossier UTN en exposant les principales caractéristiques du projet.

Un vif débat s'est engagé entre Monsieur Yves MAGNIN et Madame le Maire. Monsieur MAGNIN souhaite expliquer son opposition au projet ; il considère que la solution 3 coûte bien trop chère et qu'elle pose des problèmes environnementaux et de sécurisation. Il préférerait la solution 2 (type ascenseur sans piste). Il se pose également la question sur la clé de répartition et a peur qu'Albiez ne soit en cessation de paiement et que ce soit la Commune de Montricher-Albanne qui paie. Enfin, il craint que la neige se faisant de plus en plus rare dans le futur, la clientèle d'Albiez vienne uniquement sur les Karellis.

Madame le Maire explique que les 3 solutions sont proposées dans cette UTN. Mais d'un point de vue marketing et d'après les réponses des clients interrogés sur les différentes solutions et leurs aspects économiques la solution 3 est celle qui comporte le plus d'avantages, qui valorise le mieux la liaison et celle à laquelle les clients sont le plus prêts à payer un forfait plus conséquent.

Concernant l'impact environnemental, il est moins important que certaines autres UTN. De plus, tout au long des études, le travail s'est effectué en concertation avec des associations à vocation écologique. Quant à la sécurisation, des solutions innovantes existent pour relever les filets et tout ce qui concerne l'installation de matériel de déclenchement d'avalanches est englobé dans le coût final.

Concernant les aspects financiers, nous n'avons pas à les voter mais s'il se trouvait qu'Albiez ait des difficultés financières, ce n'est ni la Commune, ni l'intercommunalité qui paieront puisqu'elles n'ont pas la compétence. Dans cette éventualité, ce serait le rôle du Préfet et des services de l'Etat.

Pour conclure, il est évident que le domaine des Karellis étant dimensionné pour 8 000 skieurs, la clientèle d'Albiez peut parfaitement s'intégrer sans occasionner trop de gêne et si elle vient sur le domaine des Karellis, les recettes rentreront bien dans les caisses des remontées mécaniques des Karellis. De plus, nous espérons également que la clientèle des Karellis ira sur le domaine d'Albiez.

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
Par 9 pour, 1 abstention et 1 contre,

1. **APPROUVE** le dossier de demande d'autorisation d'UTN dans sa totalité ;
2. **SOLLICITE** de la commission spécialisée des UTN du Comité de massif des Alpes du Nord et de Monsieur le Préfet coordinateur de massif, au titre de la procédure UTN, l'autorisation de créer l'Unité touristique nouvelle relative à la réalisation d'une liaison entre les domaines skiabiles d'Albiez-Montrond et des Karellis.

#### SUBVENTION A.N.M.S.N.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre de mandater certaines subventions avant le vote du Budget Primitif 2017, il est nécessaire qu'il y ait une autorisation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à verser les subventions suivantes :

- Association Nationale des Maires des Stations de Montagne ..... 6 000,00 €

⇒ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017.

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION FORESTIERE AVEC L'O.N.F.**

*Madame le Maire expose que suite à une récente évolution législative, l'Office National des Forêts (ONF), établissement public national, a reçu l'obligation dès 2017 de mettre en œuvre les règles de la commande publique répondant à trois principes : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures de mise en concurrence.*

*Pour recruter les entreprises de travaux forestiers (ETF), l'ONF Savoie doit désormais passer par un marché d'achat des prestations d'exploitation forestière ;*

*Madame le Maire précise que puisque la Commune est concernée par au moins une coupe intégrée dans ce marché ETF qui porte les références suivantes : Marché ONF 2017-8820-001, il y a lieu d'établir une convention de groupement de commandes permettant ainsi de déléguer à l'ONF la procédure de passation de marché.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Après en avoir délibéré :*

- ✚ APPROUVE l'adhésion de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE au groupement de commandes de prestations d'exploitation forestière – marché ONF 2017-8820-001;*
- ✚ AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ;*
- ✚ AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché ;*
- ✚ PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017 de la Commune.*

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DES LOYES SUITE A DEMISSION**

*Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de la Commune de Montricher-Albanne de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal d'adduction des Loyes et suite à la démission de Monsieur DUFRENE de ses fonctions d'Adjoint et de Conseiller Municipal en octobre 2016, Madame le Maire propose donc d'élire un nouveau délégué pour le remplacer.*

*Elle demande à l'Assemblée qui est candidat et précise que Monsieur Franck CHEVALLIER qui est absent, lui a fait part de son souhait de se porter candidat.*

*Personne parmi l'Assemblée ne se porte candidat alors Madame le Maire invite au vote portant sur la candidature de Monsieur Franck CHEVALLIER.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

- DESIGNNE Monsieur Franck CHEVALLIER domicilié à Montricher-Albanne (73870) – 198, rue de la Mairie – Le Bochet en remplacement de Monsieur Christian DUFRENE en tant que délégué au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des Loyes pour le reste de la période à couvrir.*
- DIT que Madame le Maire, Sophie VERNEY sise à la Mairie de Montricher-Albanne (73870) – 161, rue de la Mairie – Le Bochet conformément à la délibération du 18 avril 2014 demeure déléguée au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des Loyes.*

## **PROJET D'ACHAT D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT**

*Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Marc FREGGIARO ainsi qu'à Messieurs Gilles LAURENT et Louis COMISSO afin qu'ils présentent un projet d'achat d'un nouvel engin de déneigement. Après un exposé des différentes possibilités techniques, expliquant que cela permettrait d'avoir un engin de déneigement basé sur chacun des hameaux : Le Bochet, Montricher et Albanne afin d'obtenir une plus grande réactivité et un travail plus approprié, le Conseil Municipal décide de suivre les avis des employés municipaux et entamer une procédure de marché pour l'achat d'un chargeur et de lames pour un coût d'environ 60 000 Euros. Madame le Maire remercie les employés communaux pour leur présence et leur présentation synthétique et claire du projet.*

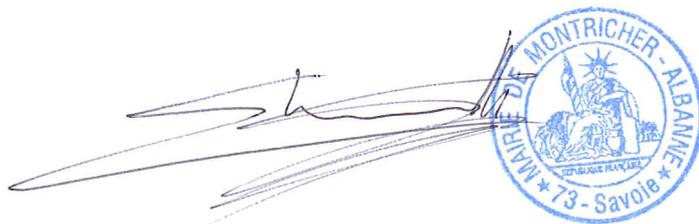
## **AFFAIRES DIVERSES :**

### **Logo de la Commune :**

*Monsieur Thibaud GAUTARD interroge l'Assemblée pour savoir si c'est la Commune qui a permis de mettre un logo sur une page facebook privée. La réponse étant négative, une demande sera faite pour qu'il soit enlevé de cette page facebook.*

*Le Maire,*

*Madame Sophie VERNEY*

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Verney', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE MONTRICHER - ALBANNE' around the top edge and '73 - Savoie' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with the words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' written below it.